Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons.
Rue des Arquebusiers - 5
7000 MONS

Rapport de gestion
Comptes annuels de l'exercice 2019

Le compte de résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 fait apparaître un bénéfice de l'exercice de 696 € contre un bénéfice de 11.597 € en 2018

Ce résultat s'inscrit dans la continuité des exercices précédents guidés par les économies sur l'ensemble des postes maitrisables par l'intercommunale. Ces économies nécessaires et indispensables pour les résultats comptables de l'intercommunale doivent s'inscrire dans une préparation du Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons pour le moyen terme. L'obligation d'améliorer l'accueil des enfants, les conditions de travail et répondre aux obligations décrétales au niveau de l'agrément de notre centre nécessiteront des investissements tant au niveau de l'infrastructure qu'au niveau du matériel et du mobilier.

Les difficultés dans le projet de vente du bâtiment ont obligé le Conseil d'administration à suspendre la vente et ainsi permettre la location d'une partie du bâtiment au service P.M.S. provincial pour une durée de 2 ans.

La démarche entamée vers les villes et communes pour une participation équitable des pouvoirs organisateurs des services d'enseignements bénéficiant des services de l'intercommunale s'est poursuivie et a reçu un accueil favorable chez certains bénéficiaires. Des résultats favorables devraient être engrangés au cours de l'exercice 2020.

La Province de Hainaut a continué le versement d'un subside en fonction du nombre d'étudiants sous tutelle mais également sur base du ratio de solvabilité de notre institution.

Le résultat positif au cours de l'exercice est largement atténué par la charge des pensions via la cotisation de responsabilisation. L'évolution du montant de cette cotisation est un élément qui reste difficile à appréhender par l'organe de gestion compte tenu du contexte législatif et réglementaire applicable. Selon les décisions prises par les autorités, celle-ci pourrait peser plus lourdement dans les prochaines années.

Au cours du quatrième trimestre 2019, le Conseil d'administration a entamé une démarche de rapprochement avec le Centre Intercommunal Arthur Nazé.

LES PRODUITS

Le montant total des produits s'élève à 747.125 € contre 769.132 € en 2018.

Les produits d'exploitation réalisés durant cette année, s'établissent à 745.096 € contre 769.132 € en 2018 et se composent :

- des subsides de l'ONE

2019	2018
350 389 €	338 664 €

- de la participation des communes affiliées (Mons et Jurbise)

2019	2018
338 980 €	348 282 €

La diminution de la participation des communes affiliées correspond à la mise en adéquation entre la facturation de l'intercommunale et la prise en charge budgétaires des administrations.

- du subside de la Province de Hainaut

2019	2018
52 036 €	52 113 €

- de la facturation des examens réalisés par le centre pour le compte des établissements d'enseignement

2019	2018

3 691 €	5 506 €

- Les produits exceptionnels s'élèvent à 1.999 €

LES CHARGES

Au niveau des charges de l'exercice 2019, le total se chiffre à 746.429 € contre 757.537 € en 2018 et se ventile entre :

- Les biens et services divers pour un total de 123.610 € reprenant

  - Les fournitures pharmaceutiques et médicales

2019	2018
3 334 €	9 253 €

  - Les frais d'entretien du bâtiment et leurs contenus

2019	2018
19 538 €	25 471 €

  - Les fournitures
    - La consommation d'énergie

2019	2018
12 211 €	15 582 €

    - Les frais de télécommunications et les frais postaux

2019	2018
4 579 €	4 698 €

    - Les frais de bureau et de maintenance bureautique

2019	2018
2 571 €	2 341 €

- La rétribution des tiers
  - Les indemnités des médecins à la prestation

2019	2018
36 225 €	35 224 €

  - Réviseur, notaire, avocat, publications légales

2019	2018
5 588 €	4 841 €

  - Les frais de transport des élèves

2019	2018
16 570 €	18 721 €

  - Les autres frais divers (frais de formation, de représentation, activités)

2019	2018
610 €	1 034 €

  - Les frais de secrétariat social

2019	2018
2 132 €	36 425 €

- Les indemnités des instances

2019	2018
16 498 €	16 693 €

- Les assurances

2019	2018
3 754 €	5 098 €

- Les rémunérations, charges sociales et pension pour un montant de 605.272 €

  - Les rémunérations

2019	2018
513 737 €	461 893 €

  - Les autres frais du personnel (assurances, frais de déplacement, médecine du travail)

2019	2018
9 024 €	9 190 €

  - La cotisation de responsabilisation

2019	2018

82 340 €	96 116 €

- La dotation au pécule de vacances de 62.886 € diminuée de l'utilisation de l'exercice de 62.175 €, soit une variation de 171 €

- Les charges d'amortissement s'élèvent à 7.760 €

- Les charges financières et exceptionnelles s'élèvent à 9.786 €

LE BILAN

Le total du bilan atteint 269.771 €

A L'ACTIF

- Les **actifs immobilisés** s'établissent à 12.930 €.
-
- Les **actifs circulants** d'un import de 249.487 € contre 416.320 € sont constitués de :

  - Les **autres créances** d'un import de 116.009 € sont constituées d'une part des montants dus par les communes associées et, d'autre part, du montant du subside à recevoir de l'ONE

- Les **valeurs disponibles qui** s'élèvent à 91.139 €.

- Les **placements de trésorerie** pour un total de 42.339 €

AU PASSIF

Les **capitaux propres** se composent de :

- Le **capital souscrit** qui reste inchangé à 18.592 €.
- Les **réserves** composées de la réserve légale pour 14.655 € et des réserves disponibles de 155.360 €.
- La perte reportée s'élève à 382.491 €.

Les **dettes à plus d'un an** s'élèvent à 213.522 € sont inchangées et représentent les avances consenties par les associés.

Les **dettes à un an au plus**, s'élèvent à 250.133 € et se décomposent entre :

- Un solde bancaire créditeur de 7.354
- les dettes commerciales pour 43.056 € contre 48.833 €
- les dettes fiscales, salariales et sociales se décomposent en
    - Précompte professionnel pour 31.783 € contre 57.160 €
    - Le solde soit 167.940 € est constitué des montants ONSS et du pécule de vacances.

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Le bénéfice de l'exercice écoulé s'élève comme défini ci-avant à 696 € que le conseil d'administration propose de reporter.

Evénements d'après clôture

1. Comme précisé précédemment, au cours du quatrième trimestre 2019, le Conseil d'administration a entamé une démarche de rapprochement avec le Centre Intercommunal Arthur Nazé.

   Ce rapprochement s'est poursuivi au cours du premier trimestre 2020 avec un objectif de fusion des deux intercommunales au cours de l'exercice 2020.

   Les modalités pratiques et techniques sont à l'examen dans chacune des entités prenantes à la fusion et doivent aboutir au mois de juin 2020.

2. Le service P.M.S. de la Province de Hainaut a commencé à occuper les locaux avec l'activation du bail et des rentrées locatives.

3. COVID-19

Le conseil d'administration estime que la pandémie a un impact sur l'activité du centre de santé. Toutefois étant en intercommunale et de par son mode de fonctionnement statutaire, le Conseil d'administration estime, en vertu du CDLC, qu'en cas de difficultés financières les associés seraient appelés à la cause.

Autres dispositions visées par l'article 96 du code des sociétés

- Dépenses en matière de recherche et développement : néant
- Existence de succursales : néant
- Utilisation d'instrument financier : néant

Identification des risques et incertitudes

- La cotisation de responsabilisation
  L'évolution du montant de cette cotisation est un élément qui reste difficile à appréhender par l'organe de gestion compte tenu du contexte législatif et réglementaire applicable. Selon les décisions prises par les autorités, celle-ci pourrait peser plus lourdement dans les prochaines années.

- Des incertitudes existent sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur l'activité de l'intercommunale. A ce jour, elles ne sont pas mesurables.

Applications des règles comptables de continuité.

Les comptes ont été établis dans une perspective de continuité.

Dans ce cadre, nous constatons un résultat bénéficiaire pour la troisième année. La fusion avec le Centre Arthur Nazé permettra de dégager des économies d'échelle pour l'ensemble des communes associées.

En outre, la direction continue d'examiner la possibilité de faire participer les communes bénéficiant des services de l'intercommunale sans implication financière.

La décision de subside de la Province de Hainaut sera prolongée dans les années futures.

Le Comité d'audit est composé d'un seul membre possédant un diplôme de comptable et d'une expérience de plusieurs années dans une fiduciaire. Ce membre n'a aucun lien avec l'intercommunale et peut assurer sa mission de manière tout à fait indépendante.

Ces quelques considérations soumises à votre réflexion, nous pouvons aussi vous assurer qu'aucun événement marquant n'est survenu.

Dès lors, le Conseil d'Administration vous propose :

- d'approuver le rapport de gestion qu'il vous présente ;
- d'approuver les comptes annuels ;
- de lui donner décharge de son mandat pour l'exercice 2019.

Fait à Mons, le 28 avril 2020

MELIS Cédric

Président du Conseil d'administration